ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risques psycho-sociaux encourus par les agents du Cerema

Question écrite n° 33031

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la crise qui perdure au Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Créé en 2014, le Cerema est un outil majeur œuvrant sur les territoires en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale. Il apporte un appui en ingénierie et en expertise technique aux services de l'État, aux collectivités territoriales et aux entreprises dans l'optique de favoriser une transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Durant la crise sanitaire, il a su par exemple mettre rapidement à disposition des collectivités des guides et des préconisations pour adapter les espaces publics et les transports aux mesures de distanciation, au travers d'expertises, de publications de guides et de la réalisation de séminaires diffusés en visioconférence. Le Cerema constitue un atout essentiel pour permettre à la Nation de faire face aux crises à venir et au changement climatique. Les questions de transition énergétique et de cohésion du territoire, présentées comme essentielles pour le « monde d'après », le sont bien peu si on juge le Gouvernement à ses actes vis-à-vis du Cerema. Depuis la création de l'établissement, la subvention de l'État a été amputée régulièrement. Malgré la crise sanitaire, cette diminution a même connu une accélération (- 6 millions d'euros pour 2020). Inférieure à présent à la masse salariale, la contribution de l'État met en péril la pérennité du Cerema. Elle s'accompagne d'une baisse continue du nombre d'agents. Alors que l'établissement comptait 3 300 agents en 2014, ses effectifs se limitent en 2020 à 2 600 agents et doivent atteindre un objectif de 2 400 en 2022. Cette trajectoire a été inscrite dans un plan de réorganisation intitulé paradoxalement « Cerem'Avenir ». Élaboré sans concertation avec les organisations syndicales, ce plan a été présenté le 5 novembre 2019 aux agents et à leurs représentants. Il confirme leurs inquiétudes légitimes. Il prévoit la suppression de pans entiers d'activités et de missions. Ces mesures pourraient sonner le glas de l'établissement et sont vivement contestées par les agents du Cerema, qui se sont fortement mobilisés au début de l'année 2020 dans de nombreuses villes telles que Bordeaux, Lille, Nancy ou Lyon, avec le soutien des organisations syndicales (CGT, UNSA et FO). Face à l'émoi général suscité par ce plan, le Comité d'hygiène et de sécurité du Cerema a commandé à un cabinet indépendant une expertise sur les risques psycho-sociaux encourus par les agents. Ses conclusions sont accablantes. Le cabinet DEGEST écrit par exemple : « Le Cerema apparaît comme une sorte de cas d'école d'exposition à des risques majeurs d'atteinte à la santé. Nous n'avons pas connaissance, parmi nos nombreuses interventions concernant les plans de sauvegarde de l'emploi dans le secteur privé, d'un exemple d'entreprise soumise à une telle rigueur, sur une telle durée ». Alors que le harcèlement organisationnel a été reconnu en fin d'année 2019 par le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire France Télécom, il est urgent que la ministre stoppe le déroulement de ce plan délétère et donne enfin au Cerema les moyens d'assurer ses missions. À l'heure où les évènements climatiques violents se répètent et que les crises se multiplient, il devient vital pour tous les citoyens de maintenir une ingénierie publique forte en la matière. Il souhaite donc connaître ses intentions concernant l'avenir du Cerema.

Données clés

Auteur : M. Régis Juanico

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE33031

Circonscription : Loire (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33031
Rubrique : Travail
Ministère interrogé : Transition écologique
Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 mars 2021
Question publiée au JO le : 13 octobre 2020, page 7023
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)